

Commune de Saint Pol-sur-Mer
Porteur du projet : Communauté Urbaine de Dunkerque

Enquête publique

Enquête publique unique portant sur l'utilité publique du projet et la création de la Zone d'Aménagement Concerté « NPNRU des quartiers ouest de Saint Pol-sur-Mer »
Arrêté en date du 08/12/2021 de Monsieur le Préfet du Nord à LILLE



Enquête publique menée du lundi 10 janvier au vendredi 11 février 2022

Conduite par décision du Tribunal Administratif de Lille
N° E21000104/59 du 22 novembre 2021

ANNEXES

Siège de l'enquête : Mairie Saint Pol-sur-Mer
Commissaire enquêteur : Patrick CHLEBOWSKI

+

ANNEXES

- 01 – DÉCISION DE NOMINATION DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR
- 02 – ARRÊTÉ PRÉFECTURE DU NORD D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE
- 03 – VADE-MECUM
- 04 – VÉRIFICATION DE L'AFFICHAGE
- 05 – PARUTION 1° AVIS VOIX DU NORD DU 23-12-2021
- 06 – PARUTION 1° AVIS LE PHARE DUNKERQUOIS DU 22-10-2021
- 07 – PARUTION 2° AVIS VOIX DU NORD DU 11-01-2022
- 08 – PARUTION 2° AVIS LE PHARE DUNKERQUOIS DU 12-01-2022
- 09 – PARUTION AVIS D'ENQUÊTE SUR SITE DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE DUNKERQUE
- 10 – COMPTE RENDU DE RÉUNION DU 29-11-2021
- 11 – COMPTE RENDU DE RÉUNION DU 06-12-2021
- 12 – COMPTE RENDU DE RÉUNION DU 08-12-2021

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LILLE

22/11/2021

N° E21000104 /59

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire**CODE : 1**

Vu, enregistrée le 18/11/2021, la lettre par laquelle le Préfet du Nord demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique unique comme ci-dessous détaillée :

Objet(s) : Projet de création de la ZAC Nouveau Programme National Renouvellement Urbain (NPNRU).

Maître d'ouvrage : Communauté Urbaine de Dunkerque.

Territoire(s) concerné(s) : Commune de Saint-Pol-sur-Mer.

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, et notamment ses articles L.110-1, R.111-1, R.112-1 à R.112-27 ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2021 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Patrick CHLEBOWSKI, retraité de Gendarmerie, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au Préfet du Nord, au Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque et à Monsieur Patrick CHLEBOWSKI.

Fait à Lille, le 22/11/2021

Le Président,

Christophe HERVOUET

Pour expédition conforme,
Pour le greffier en chef,
L'adjoint administratif délégué,



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-Préfecture de Dunkerque
Bureau des relations avec les
collectivités territoriales

**Arrêté préfectoral
prescrivant l'ouverture d'une enquête publique unique portant sur l'utilité publique du projet
et la création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) « NPNRU des quartiers ouest »
sur le territoire de la commune de Saint-Pol-sur-Mer**

Le Préfet de la Région Hauts-de-France
Préfet du Nord

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

Vu le décret du 30 juin 2021 nommant M. Georges-François LECLERC, préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu le décret du 08 octobre 2020 nommant M. Hervé TOURMENTE, sous-préfet de Dunkerque ;

Vu l'arrêté ministériel du 09 septembre 2021 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R 123-11 du code de l'environnement ;

Vu l'arrêté préfectoral du 08 décembre 2021 portant délégation de signature à M. Hervé TOURMENTE, sous-préfet de Dunkerque ;

Vu la convention signée entre la Communauté Urbaine de Dunkerque et l'EPF le 30 juin 2015 ;

Vu l'avis du comité national d'engagement de l'ANRU sur le projet des quartiers ouest de Saint-Pol-sur-Mer en date du 04 juillet 2019 ;

Vu la délibération du conseil de communauté de la Communauté Urbaine de Dunkerque du 19 décembre 2019 portant lancement de la concertation préalable ;

Vu la délibération du conseil de communauté de la Communauté Urbaine de Dunkerque du 30 septembre 2020 portant approbation du bilan de concertation présenté en annexe ;

Vu la délibération du conseil de communauté de la Communauté Urbaine de Dunkerque du 21 décembre 2020 désignant la Société Publique d'Aménagement de l'Agglomération Dunkerquoise (SPAD) concessionnaire de l'opération d'aménagement de la ZAC ;

Vu la délibération du 21 avril 2021 par laquelle le conseil de communauté de la Communauté Urbaine de Dunkerque autorise son président à requérir auprès de M. le préfet l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de création de la ZAC « NPNRU des quartiers ouest » de Saint-Pol-sur-Mer et sur l'utilité publique du projet ;

Vu l'étude d'impact produite au dossier ;

Vu les avis émis par les services de l'État lors de la consultation inter-administrative ;

Vu la lettre de l'autorité environnementale (MRAe) en date du 07 septembre 2021 informant M. le préfet de l'absence d'observation sur le projet, aucun avis n'ayant pu être formellement produit dans le délai de deux mois suivant sa saisine ;

Vu la réponse de la Communauté Urbaine de Dunkerque en date du 30 novembre 2021 ;

Vu le dossier d'enquête unique constitué en application de l'article R 123-8 du code de l'environnement ;

Vu la décision n° E21000104/59 du 24 novembre 2021 par laquelle le président du tribunal administratif de Lille a procédé à la désignation d'un commissaire enquêteur ;

Considérant que le commissaire enquêteur a été consulté sur les modalités de déroulement de l'enquête ;

Sur proposition du sous-préfet de Dunkerque ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – Il sera procédé du **lundi 10 janvier 2022 à 9h00** au **vendredi 11 février 2022 à 17h30 inclus**, soit une durée de **33** jours consécutifs, sur le territoire de la commune de Saint-Pol-sur-Mer, à une enquête publique unique régie par le code de l'environnement et portant sur l'utilité publique du projet et la création de la ZAC « NPNRU des quartiers ouest ».

Le site du projet, porté par la Communauté Urbaine de Dunkerque, est d'une superficie d'environ 20 hectares et est localisé sur la commune de Saint-Pol-sur-Mer.

Le projet consiste à réintégrer les trois secteurs déqualifiés (Jean Bart/Guynemer, Cité Liberté et Cité des Cheminots) à la ville de Saint-Pol-sur-Mer, leur redonner de l'attractivité et valoriser leur image en proposant des îlots urbains diversifiés fonctionnellement et socialement avec différents produits de logements, différents programmes d'équipements, sur une tranche urbaine et paysagère consolidée et requalifiée.

Le siège de l'enquête se trouvera en mairie de Saint-Pol-sur-Mer, place Jean Jaurès.

Article 2 – Le commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif de Lille pour conduire l'enquête est M. Patrick CHLEBOWSKI, retraité de Gendarmerie.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Saint-Pol-sur-Mer (place Jean Jaurès) :

- **le lundi 10 janvier 2022 de 9h00 à 12h00**

- le mardi 18 janvier 2022 de 14h30 à 17h30
- le mercredi 02 février 2022 de 9h00 à 12h00
- le vendredi 11 février 2022 de 14h30 à 17h30

Une « permanence téléphonique » du commissaire enquêteur sous forme d'un entretien téléphonique est prévue le **jeudi 27 janvier 2022 de 9h00 à 12h00**.

Pour les entretiens téléphoniques, le public prendra rendez-vous préalablement en réservant une plage horaire au 03-28-29-66-00 aux heures d'ouverture de la mairie de Saint-Pol-sur-Mer les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30. Le public fournira ses coordonnées et un numéro de téléphone où il sera contacté par le commissaire enquêteur.

Article 3 – Par décision motivée, le commissaire enquêteur pourra, après information au préfet du Nord, prolonger l'enquête pour une durée maximale de quinze jours.

Article 4 – L'avis d'enquête sera publié, quinze jours au moins avant le début de celle-ci et pendant toute sa durée par voie d'affichage et, éventuellement, par tous autres procédés à la diligence de Monsieur le Maire de Saint-Pol-sur-Mer, sur les panneaux officiels de la mairie et, éventuellement, dans d'autres lieux fréquentés par le public.

La Communauté Urbaine de Dunkerque, à l'initiative du projet, procédera à l'affichage du même avis sur les lieux prévus pour la réalisation des travaux. Ces affiches doivent être visibles et lisibles des voies publiques, et être conformes aux caractéristiques et dimensions fixées par l'arrêté du 24 avril 2012.

L'accomplissement de ces mesures de publicité sera constaté par un certificat daté et signé du président de la Communauté Urbaine de Dunkerque et du maire de Saint-Pol-sur-Mer, ou de leurs représentants respectifs.

Cet avis sera également publié, par mes soins, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux diffusés dans le département du Nord.

Il sera de même publié :

- sur le site internet registre-dematerialise à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/2812> ;
- sur le site internet de la préfecture du Nord à l'adresse suivante : <http://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Information-et-participation-du-public/Declarations-d-utilite-publique>.

Article 5 – Un exemplaire du dossier d'enquête unique et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés dans les locaux de la mairie de Saint-Pol-sur-Mer, place Jean Jaurès.

Le dossier sera par ailleurs accessible en ligne à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/2812>.

Le public pourra prendre connaissance des caractéristiques du projet et consigner éventuellement, avec son propre stylo, ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet, pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le dossier sera parallèlement accessible gratuitement sur un poste informatique à l'accueil de la mairie de Saint-Pol-sur-Mer.

Les observations et propositions pourront également être adressées du lundi 10 janvier 2022 à 9h00 au vendredi 11 février 2022 à 17h30 par courriel à l'adresse électronique suivante : enquete-publique-2812@registre-dematerialise.fr et par courrier postal à l'adresse suivante : « Mairie de Saint-Pol-sur-Mer – A l'attention de monsieur le commissaire enquêteur – ZAC NPNRU des quartiers ouest de Saint-Pol-sur-Mer – Hôtel de Ville, place Jean Jaurès – 59430 Saint-Pol-sur-Mer ».

Toutes les observations et propositions reçues dans le délai précité seront annexées au registre d'enquête. Les observations transmises par courriel seront publiées sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/2812>.

La gestion quotidienne des actes relatifs à l'enquête (consultation dossier, gestion du registre, réception documents, communication des dépositions au commissaire enquêteur, etc.) ainsi que la mise en œuvre des mesures barrières et de distanciation seront assurées par les gestionnaires des lieux.

Toute personne physique ou morale concernée pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès du sous-préfet de Dunkerque, bureau des relations avec les collectivités territoriales, 27, rue Thiers 59386 Dunkerque cedex.

Article 6 - Toute information complémentaire relative au projet pourra être obtenue auprès de :
Madame Gaëlle HOTTIN
Cheffe de projet NPNRU Saint-Pol-sur-Mer et Grande-Synthe
Communauté Urbaine de Dunkerque
Quai de Goole à Dunkerque (gaelle.hottin@tud.fr).

Article 7 - A l'expiration du délai d'enquête, le vendredi 11 février 2022 à 17h30, le registre d'enquête unique sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Le dossier d'enquête devra être conservé en mairie.

A compter de la réception du registre et documents annexés, le commissaire enquêteur rencontrera, dans un délai de huit jours, le responsable du projet et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet disposera d'un délai de quinze jours pour produire des observations éventuelles.

Le commissaire enquêteur transmettra au sous-préfet de Dunkerque, dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, le registre et les pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées. Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif de Lille.

Article 8 - Dès réception, copies du rapport et des conclusions seront adressées par le sous-préfet de Dunkerque au président de la Communauté Urbaine de Dunkerque et au maire de Saint-Pol-sur-Mer.

Ces documents seront mis en ligne sur le site internet registre-dematerialise et sur le site internet de la préfecture du Nord (aux adresses mentionnées à l'article 4 du présent arrêté). Ils seront également tenus à la disposition du public dans les locaux de la mairie de Saint-Pol-sur-Mer et de la sous-préfecture de Dunkerque pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Toute personne physique ou morale concernée pourra demander communication des conclusions motivées du commissaire enquêteur en adressant sa demande écrite à Monsieur le sous-préfet de Dunkerque - bureau des relations avec les collectivités territoriales - 27, rue Thiers - CS 56535 - 59386 Dunkerque cedex.

Article 9 - Au terme de l'enquête unique, le conseil de communauté de la Communauté Urbaine de Dunkerque devra se prononcer, dans un délai de six mois, sur l'intérêt général du projet. Après transmission de cette déclaration de projet, le préfet du Nord pourra, le cas échéant, prononcer la déclaration d'utilité publique du projet.

Article 10 - Le présent arrêté sera notifié au président de la Communauté Urbaine de Dunkerque et au maire de Saint-Pol-sur-Mer. Une copie sera adressée au commissaire enquêteur. La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Article 11 – Le sous-préfet de Dunkerque, le président de la Communauté Urbaine de Dunkerque et le maire de Saint-Pol-sur-Mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dunkerque, le **08 DEC. 2021**

Pour le préfet, et par délégation,
Le sous-préfet de Dunkerque

Hervé TOURMENTE

**VADE MECUM DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR
L'UTILITÉ PUBLIQUE DU PROJET ET LA CRÉATION DE LA ZONE
D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) « NPNRU DES QUARTIERS
OUEST » SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-POL
SUR MER.**

Le commissaire enquêteur attire l'attention des personnes en charge de l'accueil du public et de la gestion des documents de l'enquête publique relative à l'enquête publique unique portant sur l'utilité publique du projet de la création de la ZAC « NPNRU des quartier ouest de la commune de Saint-Pol sur mer » **sur l'importance du respect des consignes** ci-dessous énoncées, garantes du bon déroulement de l'enquête permettant ainsi d'éviter tout recours contentieux. Lors du passage du commissaire enquêteur pour vérification de l'affichage, elles seront rappelées et commentées. **Ce document ainsi que les coordonnées du commissaire enquêteur, les courriers d'envoi et le certificat d'affichage ne sont pas à mettre à disposition du public.**

Le commissaire enquêteur remercie d'avance chaque acteur pour le sérieux et la rigueur dont ils feront preuve dans l'application de ces consignes.

Affichage de l'avis d'enquête publique

Il doit être obligatoirement procédé à l'affichage de l'avis de l'enquête publique sur le territoire de la commune et dans la mairie 15 jours au moins avant le début de l'enquête publique, soit au plus tard le **lundi 27 décembre 2021.**

Pendant toute la durée de l'enquête publique, soit du lundi 10 janvier 2022 à 09H00 au vendredi 11 février 2022 à 17H30, Monsieur le maire devra veiller à ce que l'affichage soit correctement assuré (lisibilité, absence de dégradations). Cet affichage doit être maintenu pendant toute la durée de l'enquête publique, soit jusqu'au **vendredi 11 février 2022 inclus.**

Il est demandé de :

- ne pas mettre les documents de l'enquête publique à disposition du public avant la date d'ouverture de l'enquête publique,
- faire procéder chaque jour par les services municipaux au contrôle de l'affichage,
- conserver un exemplaire de l'avis d'enquête publique qui sera utilisé en cas de détérioration,
- certifier par le maire ou un adjoint ayant délégation de signature, au moment de la clôture de l'enquête, de la continuité de l'affichage en mairie du premier au dernier jour d'affichage (certificat d'affichage à compléter et à signer). Il sera également explicité sur le certificat d'affichage l'ensemble des dispositions prises par la commune pour assurer la publicité de l'enquête (radio, panneaux lumineux, affichage, courriers toutes boîtes, bulletins municipaux, site Internet...). Il est rappelé que toute publicité relative à l'enquête publique réalisée par la commune doit reprendre toutes les informations de l'avis d'enquête, et non simplement mentionner les dates de permanences en mairie.

Permanences et registres d'enquête

Des permanences seront tenues en mairie de Saint-Pol sur Mer comme figurant dans l'arrêté réglementaire d'ouverture d'enquête publique et dans l'avis d'enquête publique aux dates et heures suivantes :

- Lundi 10 janvier 2022 de 09H00 à 12H00
- Mardi 18 janvier 2022 de 14H30 à 17H30
- Jeudi 27 janvier 2022 de 09H00 à 12H00 – **Permanence téléphonique**
- Mercredi 2 février 2022 de 09H00 à 12H00
- Vendredi 11 février 2022 de 14H30 à 17H30

Pendant toute la durée de l'enquête, il est demandé sous l'autorité du maire de :

- Mettre à disposition le dossier d'enquête publique ainsi que le registre, dans un lieu équipé pour l'accueil du public,
- Mettre à la disposition du commissaire enquêteur une salle, autant que faire se peut accessible aux personnes à mobilité réduite, pour les permanences conformément à l'arrêté municipal d'ouverture d'enquête publique, équipée d'un bureau, d'un téléphone, et si possible d'un accès à Internet et aux documents relatifs au cadastre,
- Maintenir les horaires habituels d'ouverture de la mairie,
- Vérifier chaque jour que les dossiers soient bien attachés et non détériorés,
- Apposer quotidiennement la date du jour avant la mise à disposition du registre,
- A l'heure de fermeture au public, tracer un trait afin de séparer les commentaires de ceux du jour suivant (si aucun commentaire n'a été ajouté dans la journée, la mention « aucune observation » sera apposée),
- **Faire, chaque soir d'ouverture au public, une copie des nouvelles annotations portées au registre dans la journée et la transmettre par voie électronique au commissaire enquêteur**
- Placer le registre dans un endroit sûr en dehors des heures d'ouverture au public,
- Quand le registre d'enquête est plein il est possible de rajouter des pages supplémentaires cotées qui seront paraphées par le commissaire enquêteur,
- **En cas de réception de courriers adressés au commissaire enquêteur, les ouvrir et les annexer au registre d'enquête (version papier) mais aussi en transmettre une version numérique au commissaire enquêteur**
- En cas de réception de courriers adressés au maire relatif à l'enquête publique, prévenir l'expéditeur qu'il doit s'adresser directement au commissaire enquêteur et en informer celui-ci dans les meilleurs délais,
- Faire part de tous incidents ou questionnements éventuels relatifs à l'organisation de l'enquête publique au commissaire enquêteur.
- Les observations du public faites sur le registre dématérialisé (<https://www.registre-dematerialise.fr/2812>) ou faite par inscription à l'adresse courriel (enquete-publique-2812@registre-dematerialise.fr) seront transmises par courriel à Madame LAMOINE pour insertion au registre papier.

Clôture de l'enquête publique

A l'expiration du délai d'enquête publique, il est demandé de :

- Selon les nouvelles dispositions de l'article. R. 123-18 du Code de l'Environnement la clôture du registre d'enquête sera effectuée par le commissaire enquêteur et non plus par le maire. (Décret n° 2011-2018 du 29 décembre 2011, en vigueur depuis le 1^{er} juin 2012)
- Le dossier ainsi que le registre d'enquête, accompagné de ses annexes, et le certificat d'affichage, seront repris par le commissaire enquêteur à la clôture de l'enquête publique, soit le vendredi 11 février 2022 à 17H30

COORDONNÉES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Nom	Fonction	Téléphone Mobile	Courriel
CHLEBOWSKI Patrick	Commissaire enquêteur	06.20.37.35.09	chlebowski.patrick@orange.fr

RAPPEL IMPORTANT :

Dans un souci de confidentialité il vous est demandé de ne pas communiquer ces numéros au public, ni de joindre ce document au dossier d'enquête accessible au public.
Il s'agit d'un document à destination exclusive du personnel d'accueil des mairies.

VERIFICATION DE L’AFFICHAGE ET SIGNATURE DU DOSSIER D’ENQUETE PUBLIQUE

Nous soussigné, CHLEBOWSKI, Patrick, commissaire enquêteur, nommé décision n° : E21000104/59 en date du 22 novembre 2021 de Monsieur Président du Tribunal Administratif de Lille.

Le mardi 28 décembre 2021 de 09 heures 00 à 12 heures 00 nous nous transportons afin de vérifier dans la commune de Saint-Pol sur Mer la réalité de l'affichage obligatoire dans le cadre de l'enquête publique portant sur l'utilité publique du projet et la création de la Zone d'Aménagement Concertée « NPNRU des quartiers Ouest ».

Par message internet en date du 27 décembre 2021, Madame HOTTIN, cheffe du projet NPNRU à la Communauté Urbaine de Dunkerque nous a précisé la localisation exacte des panneaux d'affichage sur les lieux concernés par le projet. Elle nous a fait part des problèmes d'arrachage de panneaux, notamment Résidence Guynemer. Les panneaux ont été implantés par le CUD le 24 décembre 2021, l'après-midi même le panneau situé Résidence Guynemer avait été arraché et remis en place par les services techniques de la mairie de Saint-Pol sur Mer.

Lors de notre vérification le 28 décembre 2021 ce panneau avait de nouveau été arraché. La Résidence Guynemer – Jean Bart est un ensemble de 400mètres de long environ. Un affichage a été réalisé en début de Résidence Jean Bart qui était présent lors de notre vérification. Le panneau situé Résidence Guynemer ayant déjà été arraché à deux reprises nous avons conseillé à Madame HOTTIN de ne plus le remplacer au vu de la récurrence des faits.

La résidence Guynemer – Jean Bart se situe non loin de la mairie où l'affichage est présent.

L'ensemble des pièces constituant le dossier d'enquête mis à la disposition du public a été paraphé par nous le jeudi 6 janvier 2022 dans la matinée. Les pages du dossier ont été vérifiées et signées.

Le registre d'enquête a été côté et paraphé. Au cours de l'enquête, dès la parution des articles de presse annonçant l'enquête publique, nous avons joint au registre d'enquête une copie des ces articles de presse.



Localisation de l’affichage sur la commune de Saint-Pol sur Mer.

Mairie de Saint-Pol sur Mer :



Nous constatons que l'affichage est effectif, visible du public, sur la porte d'entrée de la mairie.

Résidence Guynemer – Jean Bart



Nous constatons que l'affichage est effectif, visible du public, il est situé sur un luminaire du Boulevard de l'Esplanade qui longe la Résidence Guynemer – Jean Bart sur environ 400 mètres. A l'autre extrémité de l'avenue la Résidence Guynemer où le panneau d'affichage a été arraché à deux reprises.

Place Delvallez



Nous constatons que l’affichage est effectif et parfaitement visible du public Place Delvallez à l’entrée de la Cité des Cheminots.

Place de la Liberté



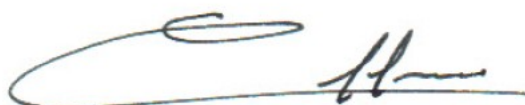
Nous constatons que l'affichage est effectif et parfaitement visible du public Place de la Liberté à l'entrée de la Cité Liberté.

L'affichage a été vérifié par nos soins avant chacune de nos permanences en mairie de Saint-Pol sur Mer.

Nous avons pu constater que l'affichage était effectif et constant jusqu'au dernier jour de l'enquête publique.

Fait et clos à ZUYTPEENE, le 6 janvier 2022

le commissaire enquêteur
CHLEBOWSKI, Patrick

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'P. Chlebowski', with a long horizontal stroke extending to the right.

Enquêtes publiques et concertations



SOUS-PREFECTURE DE DUNKERQUE
BUREAU DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

OPERATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN AU SEIN D'UN PERIMETRE NPNRU QUARTIERS OUEST DE SAINT-POI-SUR-MER

Par arrêté préfectoral du 08 décembre 2021, le projet de renouvellement urbain au sein d'un périmètre NPNRU des quartiers ouest de Saint-Poi-sur-Mer est soumis, dans les formes prévues par les codes de l'environnement et de l'expropriation pour cause d'utilité publique, aux formalités d'une enquête publique unique.

Le projet, porté par la Communauté Urbaine de Dunkerque, consiste à réintégrer les trois secteurs déqualifiés (Jean Barb'Guyonmer, Cité Liberté et Cité des Cheminots) à la ville de Saint-Poi-sur-Mer, leur redonner de l'attractivité et valoriser leur image en proposant des îlots urbains diversifiés fonctionnellement et socialement avec différents produits de logements, différents programmes d'équipements, sur une tranchée urbaine et paysagère consolidée et renforcée.

L'enquête se déroulera pendant 33 jours consécutifs, du lundi 10 janvier 2022 à 9h00 au vendredi 11 février 2022 à 17h30 inclus et portera sur :

- l'utilité publique du projet,
- le dossier de création de la ZAC.

Cette procédure sera réalisée dans le respect des recommandations en vigueur liées à la crise sanitaire du COVID 19.

Le site de l'enquête est fixé en mairie de Saint-Poi-sur-Mer, place Jean Jaurès.

Le commissaire enquêteur désigné par le président du tribunal administratif de Lille pour conduire l'enquête est Monsieur Patrick CHLEBOWSKI, retraité de Gendarmerie. Il se tiendra à la disposition du public :

- le lundi 10 janvier 2022 de 9h00 à 12h00
- le mardi 18 janvier 2022 de 14h30 à 17h30
- le mercredi 22 février 2022 de 9h00 à 12h00
- le vendredi 11 février 2022 de 14h30 à 17h30

Une permanence téléphonique du commissaire enquêteur sous forme d'un entretien téléphonique est prévue le jeudi 27 janvier 2022 de 9h00 à 12h00.

Pour les entretiens téléphoniques, le public prendra rendez-vous préalablement en réservant une plage horaire au 03-28-25-66-00 aux heures d'ouverture de la mairie de Saint-Poi-sur-Mer les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 08h30 à 12h00 et de 14h30 à 17h30. Le public fournira ses coordonnées et un numéro de téléphone où il sera contacté par le commissaire enquêteur.

Un exemplaire du dossier d'enquête unique et un registre d'enquête à feuillet non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés dans les locaux de la mairie de Saint-Poi-sur-Mer. Le dossier sera par ailleurs accessible en ligne à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialisee.fr/2812>.

Le public pourra prendre connaissance des caractéristiques du projet et consigner avec son propre stylo ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet, pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. Le dossier sera parallèlement accessible gratuitement sur un poste informatique à l'accueil de la mairie de Saint-Poi-sur-Mer.

Les observations et propositions pourront également être adressées, à compter le lundi 10 janvier 2022 à 9h00 et le vendredi 11 février 2022 à 17h30 par courrier à l'adresse électronique suivante : enquete-publique-2812@registre-dematerialisee.fr et par courrier postal à l'adresse suivante : "Mairie de Saint-Poi-sur-Mer - A l'attention de monsieur le commissaire enquêteur - ZAC NPNRU des quartiers ouest de Saint-Poi-sur-Mer - Hôtel de Ville - Place Jean Jaurès - 59430 Saint-Poi-sur-Mer".

Toutes les observations et propositions reçues dans le délai précité seront annexées au registre d'enquête. Les observations transmises par courriel seront publiées sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialisee.fr/2812>.

Toute personne physique ou morale concernée pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès du sous-préfet de Dunkerque, bureau des relations avec les collectivités territoriales - 27, rue Thiers à Dunkerque.

Le dossier d'enquête, l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale figurant au dossier d'enquête seront également consultables en sous-préfecture de Dunkerque et sur le site internet de la préfecture du Nord à l'adresse suivante : <http://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Information-et-participation-du-public/Declarations-d-utilite-publique>

Toute information complémentaire relative au projet pourra être obtenue auprès de Mme Gaëlle HOTTIN, cheffe de projet NPNRU Saint-Poi-sur-Mer et Grande Synthèse, Communauté Urbaine de Dunkerque Usai de Goole 59386 Dunkerque cedex mail : gaelle.hottin@cad.fr.

Le commissaire Transmettra au sous-préfet de Dunkerque, dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, le registre et les pièces annexées avec son rapport et ses conclusions motivées.

Dès réception, copies du rapport et des conclusions seront adressées par le sous-préfet de Dunkerque au président de la Communauté Urbaine de Dunkerque. Ces documents seront mis en ligne sur le site internet <https://www.registre-dematerialisee.fr/2812>, ainsi que sur le site de la préfecture du Nord. Ils seront également tenus à la disposition du public dans les locaux de la mairie de Saint-Poi-sur-Mer et de la sous-préfecture de Dunkerque pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Le conseil de communauté de la Communauté Urbaine de Dunkerque devra se prononcer, dans un délai qui ne peut excéder six mois, sur l'intérêt général du projet (dans les conditions prévues à l'article L.126-1 du code de l'environnement) et procéder à une déclaration de projet.

Après transmission de cette déclaration de projet, le préfet du Nord est l'autorité compétente pour prononcer la déclaration d'utilité publique du projet.

Toute personne physique ou morale concernée pourra demander communication des conclusions motivées du commissaire enquêteur en adressant sa demande écrite au sous-préfet de Dunkerque.

Fait à Dunkerque, le 08 décembre 2021
Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet de Dunkerque
Hervé TOURMENTE

ANNONCES LEGALES ET JUDICIAIRES

Arrêté modifié de décembre 2012 relatif au tarif annuel des annonces judiciaires et légales pour 2020. Prix Unitaire ht à la ligne par colonne : Nord 5,14 euros - Pas-de-Calais 5,14 euros.

Vie juridique des sociétés

Dissolutions/Liquidations/Cessations

ASSISTANCE MATERIEL MEDICAL A DOMICILE

SARL en liquidation. Siège social : 55 rue de l'Espèce 59100 ROUBAIX. Capital social : 7.700 €. Numéro SIREN : 439 529 934 RCS LILLE METROPOLE. Au terme d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 novembre 2021 la collectivité des associés a décidé d'approuver les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur Yamaa REDJAL pour son mandat et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes du liquidateur ont été déposés au greffe du tribunal de LILLE METROPOLE, pour avis.

RN I SP 31179

Sur la demande de :
S.A.S. TERRES DU NORD
12 place du Général de Gaulle 59330 HAUTMONT SIREN: 815268271
la garantie qui lui a été accordée par la SOCIETE DE CAUTION MUTUELLE DES PROFESSIONS IMMOBILIERES ET FINANCIERES "SO.C.A.F.", 26 Avenue de Suffren, Paris 15ème, pour les opérations de : TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE AVEC MAINTIEN DE FONDS visés par la loi du 2 Janvier 1970, cessera le 31 décembre 2021 à minuit. Conformément aux articles 22-1, 44 et 45 du décret du 20 Juillet 1972, GALIAN en qualité de nouveau garant de S.A.S. TERRES DU NORD a justifié auprès de la SO.C.A.F. reprendre avec tous ses effets l'antériorité de la garantie financière de la SO.C.A.F. En conséquence, les créances, s'il en existe, devront être produites auprès du nouveau garant :

GALIAN
89, rue de la Boétie
75008 PARIS

1522478100

JF I SP 31180

Sur la demande de :
S.A.S. ART-HOME
45 boulevard de l'Europe 59600 MAUBEUGE SIREN: 815268123
la garantie qui lui a été accordée par la SOCIETE DE CAUTION MUTUELLE DES PROFESSIONS IMMOBILIERES ET FINANCIERES "SO.C.A.F.", 26 Avenue de Suffren, Paris 15ème, pour les opérations de : GESTION IMMOBILIERE visées par la loi du 2 Janvier 1970, cessera le 31 décembre 2021 à minuit. Conformément aux articles 22-1, 44 et 45 du décret du 20 Juillet 1972, GALIAN en qualité de nouveau garant de S.A.S. ART-HOME a justifié auprès de la SO.C.A.F. reprendre avec tous ses effets l'antériorité de la garantie financière de la SO.C.A.F. En conséquence, les créances, s'il en existe, devront être produites auprès du nouveau garant :

GALIAN
89, rue de la Boétie
75008 PARIS

1522478100

CJ I SP 31178

Sur la demande de :
S.A.S. ART IMMOBILIER 19 place des Arts 59600 MAUBEUGE SIREN: 815267992
la garantie qui lui a été accordée par la SOCIETE DE CAUTION MUTUELLE DES PROFESSIONS IMMOBILIERES ET FINANCIERES "SO.C.A.F.", 26 Avenue de Suffren, Paris 15ème, pour les opérations de : TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE AVEC MAINTIEN DE FONDS visés par la loi du 2 Janvier 1970, cessera le 31 décembre 2021 à minuit. Conformément aux articles 22-1, 44 et 45 du décret du 20 Juillet 1972, GALIAN en qualité de nouveau garant de S.A.S. ART IMMOBILIER a justifié auprès de la SO.C.A.F. reprendre avec tous ses effets l'antériorité de la garantie financière de la SO.C.A.F. En conséquence, les créances, s'il en existe, devront être produites auprès du nouveau garant :

GALIAN
89, rue de la Boétie
75008 PARIS

1522480100

Sur la demande de :

S.A.S. ANNOEULLIMIRO
5 rue Docteur Falba 59112 ANNOEULLIN SIREN : 499851480
Succursale(s) :
53 rue de Somberville - entrée C 59251 ALLENNES LES MARAIS
la garantie qui lui a été accordée par la SOCIETE DE CAUTION MUTUELLE DES PROFESSIONS IMMOBILIERES ET FINANCIERES "SO.C.A.F.", 26 Avenue de Suffren, Paris 15ème, pour les opérations de : TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE - NON DETENTION DE FONDS visés par la loi du 2 Janvier 1970, cessera le 31 décembre 2021 à minuit. Les créances, s'il en existe, devront être produites au siège de la SO.C.A.F. dans les trois mois de cette insertion sous la référence CJ / SP. 32 082

1522921000

La SOCIETE DE CAUTION MUTUELLE DES PROFESSIONS IMMOBILIERES ET FINANCIERES "SO.C.A.F.", 26 Avenue de Suffren, Paris 15ème, fait savoir que la garantie qu'elle a accordée à : E.U.I. AERISUR IMMOBILIER
33 Grand' Place
59100 ROUBAIX
SIREN 482 068 533

pour les opérations de :
TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE - NON DETENTION DE FONDS
visés par la loi du 2 Janvier 1970, cessera le 31 décembre 2021 à minuit.
Les créances, s'il en existe, devront être produites au siège de la SO.C.A.F. dans les trois mois de cette insertion sous la référence JF / SP. 24 372

1522921000

FREIGHT SYSTEMS EUROPE

FSL
SARL au capital de 56 420 euros
Siège social : 59810 LESOULIN
Aérogare de Fret Bâtiment France Handling
494 105 703 R.C. LILLE METROPOLE

Aux termes de ses décisions en date du 30/11/2021, la société FSL WORLDWIDE LIMITED, société étrangère ayant son siège social 355 Mex Rue du Savon, Orbercity, 72001 EBEN-REPUBLIQUE DE MAURICE, immatriculée au RCS REPUBLIQUE DE MAURICE sous le numéro 55190 C1/GBL, a, en sa qualité d'associé unique, décidé la dissolution anticipée sans liquidation de la Société FREIGHT SYSTEMS EUROPE.
Conformément aux dispositions de l'article 194-5, alinéa 3 du Code de Commerce et de l'article 2, alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de ladite société peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de Commerce de LILLE METROPOLE.

1523922100

>> RENDEZ-VOUS SUR :
editions.lavoixdunord.fr

Divers (créances, convoc., comptes...)

La SOCIETE DE CAUTION MUTUELLE DES PROFESSIONS IMMOBILIERES ET FINANCIERES "SO.C.A.F.", 26 Avenue de Suffren, Paris 15ème, fait savoir que la garantie qu'elle a accordée à :
S.A.S. CATHERINE COCQUELIER IMMOBILIER
Carré Nord Immobilier
17 rue de Marivaux
59246 MONS EN PEVELE
SIREN : 809826738
pour les opérations de :
TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE - NON DETENTION DE FONDS visés par la loi du 2 Janvier 1970, cessera le 31 décembre 2021 à minuit.
Les créances, s'il en existe, devront être produites au siège de la SO.C.A.F. dans les trois mois de cette insertion sous la référence CJ / SP. 30 514

1523775100

Annonces civiles

Vie matrimoniale

Suivant acte reçu le 14 décembre 2021 par Me Emmanuelle ALLART, Notaire titulaire d'un Office Notarial à ORCHIES (59311), 2, rue Wacronquier Rempart, Monsieur Gérard DHENIN et Madame Françoise Alice Ghislaine DEFERT, demeurant à RUMEGIES (59226) 943 rue Molière, Monsieur est né à LILLE (59000) le 26 septembre 1958, Madame est née à FRES (BELGIQUE) le 7 avril 1962. Mariés à la mairie de BAISELUX (59780) le 7 mars 1996 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Michel MORY, notaire à LAINNOY (59390), le 15 janvier 1986. Les requérants adoptent pour base de leur union le régime de la COMMUNAUTÉ UNIVERSELLE de biens meubles et immeubles, présents et à venir, tel qu'il est établi par l'article 1526 du Code civil. Les oppositions de leurs créanciers doivent être faites auprès du notaire susnommé dans les trois mois de la présente insertion.

1523822100

Changement de nom

Madame Laura, Jeanne, Fabienne ROBERT née le 1er décembre 1995 à VALENCIENNES (59300), de nationalité française, mère au foyer, domiciliée 16, Rue du Mineur 59410 ANZIN, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de ses enfants à naître et agissant en sa qualité de tutrice du mineur Sophie ROBERT, née le 9 novembre 2006 à VALENCIENNES (59300) et agissant en sa qualité de tutrice du mineur Cédric ROBERT née le 15 décembre 2008 à VALENCIENNES (59300), dépose une requête auprès de Monsieur le Ministre de la Justice à l'effet de substituer à son nom patronymique et à celui de Sophie ROBERT et de Cédric ROBERT, celui de LEGRAND.

1523775100

ANNONCES MARCHES PUBLICS

Arrêté modifié de décembre 2012 relatif au tarif annuel des annonces judiciaires et légales pour 2020. Prix Unitaire ht à la ligne par colonne : Nord 5,14 euros - Pas-de-Calais 5,14 euros.

Marchés publics de fournitures et services

Procédures adaptées de - 90 000 euros

PORTE DU HAINAUT DEVELOPPEMENT

Avis d'appel public à concurrence

Location de mobiliers dans le cadre du salon Made in Hainaut 2022

Organisme acheteur : PORTE DU HAINAUT DEVELOPPEMENT.

Rue Michel Rondet 59135 WALLERS

Type d'organisme : Autres organismes publics.

Objet du marché

LOCATION DE MOBILIERS DANS LE CADRE DU SALON MADE IN HAINAUT 2022.

Site ou lieu d'exécution principal : Rue Michel Rondet 59135 Wallers Arenberg.

Objet Principal : 3951000-5

Caractéristiques principales

La présente consultation a pour objet la location de mobiliers pour l'équipement des stands exposants et des différents espaces d'accueil du public dans le cadre du salon Made in Hainaut 2022. La présente consultation est soumise aux dispositions du Code de la Commande Publique (ci-après le CCP) applicable depuis le 1er août 2019. La présente consultation sera lancée en procédure adaptée inférieure à 90 000,00 € HT en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 du RF Code.

Conditions relatives au marché

Unités monétaire utilisée : Euro

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Le candidat devra répondre sur la base du QCCP qu'il pourra retirer sur le site :

www.proxiegales.fr

Autres renseignements demandés : - L'ensemble des documents listés aux articles V et VII du règlement de la consultation.

Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessus avec leur pondération : 60 % offre de prix
40 % Valeur technique (qualité du matériel et organisation)

Type de procédure : Procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 17 janvier 2022 à 12 heures.

La transmission des documents (pièces de la candidature et du marché) est uniquement possible par voie électronique et ne peut être réalisée qu'à l'adresse suivante : www.proxiegales.fr. Tout autre mode de transmission dématérialisée (notamment par mail) est prosaict.

Date d'envoi du présent avis : 17 décembre 2021.

1523794600

Fermeture du service NECROLOGIE

les samedis 25 décembre 2021 et 1^{er} janvier 2022

Pour les avis à paraître les dimanches 26 décembre et

2 janvier, transmettez-nous vos demandes d'insertion

ou plus tard

- le vendredi précédent pour les avis de décès.

- le jeudi précédent pour les remerciements et avis de messe - pensée.

Le journal ne paraîtra pas le samedi 1^{er} janvier 2022.

3806

ANNONCES LÉGALES



**SOUS-PREFECTURE DE DUNKERQUE,
BUREAU DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
**OPERATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN
AU SEIN D'UN PERIMETRE NPNRU
QUARTIERS OUEST DE SAINT-POL-SUR-MER**

Par arrêté préfectoral du 08 décembre 2021, le projet de renouvellement urbain au sein d'un périmètre NPNRU des quartiers ouest de Saint-Pol-sur-Mer est soumis, dans les formes prévues par les codes de l'environnement et de l'expropriation pour cause d'utilité publique, aux formalités d'une enquête publique unique.

L'enquête se déroulera pendant 33 jours consécutifs, du lundi 10 janvier 2022 à 9h00 au vendredi 11 février 2022 à 17h30 inclus et portera sur :
- l'utilité publique du projet,
- le dossier de création de la ZAC.

Cette procédure sera réalisée dans le respect des recommandations en vigueur liées à la crise sanitaire du COVID 19.
Le siège de l'enquête est fixé en mairie de Saint-Pol-sur-Mer, place Jean Jaurès.

Le commissaire enquêteur désigné par le président du tribunal administratif de Lille pour conduire l'enquête est Monsieur Patrick CHLEBOWSKI, retraité de Gendarmerie. Il se tiendra à la disposition du public :
- le lundi 10 janvier 2022 de 9h00 à 12h00
- le mardi 18 janvier 2022 de 14h30 à 17h30
- le mercredi 02 février 2022 de 9h00 à 12h00
- le vendredi 11 février 2022 de 14h30 à 17h30

Une permanence téléphonique du commissaire enquêteur sous forme d'un entretien téléphonique est prévue le jeudi 27 janvier 2022 de 9h00 à 12h00. Pour les entretiens téléphoniques, le public prendra rendez-vous préalablement en réservant une plage horaire au 03-28-29-66-00 aux heures d'ouverture de la mairie de Saint-Pol-sur-Mer les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30. Le public fournira ses coordonnées et un numéro de téléphone où il sera contacté par le commissaire enquêteur. Un exemplaire du dossier d'enquête unique est au registre d'enquête à feuillet non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés dans les locaux de la mairie de Saint-Pol-sur-Mer. Le dossier sera par ailleurs accessible en ligne à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialisee.fr/2812>. Le public pourra prendre connaissance des caractéristiques du projet et consigner avec son propre stylo ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet, pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. Le dossier sera parallèlement accessible gratuitement sur un poste informatique à l'accueil de la mairie de Saint-Pol-sur-Mer.

Les observations et propositions pourront également être adressées, entre le lundi 10 janvier 2022 à 9h00 et le vendredi 11 février 2022 à 17h30 par courriel à l'adresse électronique suivante : enquete-publique-2812@registre-dematerialisee.fr et par courrier postal à l'adresse suivante : "Mairie de Saint-Pol-sur-Mer - A l'attention de monsieur le commissaire enquêteur - ZAC NPNRU des quartiers ouest de Saint-Pol-sur-Mer - Hôtel de Ville - Place Jean Jaurès - 59430 Saint-Pol-sur-Mer".

Toutes les observations et propositions reçues dans le délai précité seront annexées au registre d'enquête. Les observations transmises par courriel seront publiées sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialisee.fr/2812>.

Toute personne physique ou morale concernée pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès du sous-préfet de Dunkerque, bureau des relations avec les collectivités territoriales - 27, rue Thiers à Dunkerque.

Le dossier d'enquête, l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale figurant au dossier d'enquête seront également consultables en sous-préfecture de Dunkerque et sur le site internet de la préfecture du Nord à l'adresse suivante : <http://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/information-et-participation-du-public/Declarations-d-utilite-publique>

Toute information complémentaire relative au projet pourra être obtenue auprès de Mme Gaëlle HOTTIN, cheffe de projet NPNRU Saint-Pol-sur-Mer et Grande Synthèse, Communauté Urbaine de Dunkerque Quai de Goolie 59386 Dunkerque cedex mail : gaelle.hottin@cu.d.fr.
Le commissaire transmettra au sous-préfet de Dunkerque, dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, le registre et les pièces annexées avec son rapport et ses conclusions motivées.

Dès réception, copies du rapport et des conclusions seront adressées par le sous-préfet de Dunkerque au président de la Communauté Urbaine de Dunkerque. Ces documents seront mis en ligne sur le site internet <https://www.registre-dematerialisee.fr/2812>, ainsi que sur le site de la préfecture du Nord. Ils seront également tenus à la disposition du public dans les locaux de la mairie de Saint-Pol-sur-Mer et de la sous-préfecture de Dunkerque pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.
Le conseil de communauté de la Communauté Urbaine de Dunkerque devra se prononcer, dans un délai qui ne peut excéder six mois, sur l'intérêt général du projet (dans les conditions prévues à l'article L. 126-1 du code de l'environnement) et procéder à une déclaration de projet.
Après transmission de cette déclaration de projet, le préfet du Nord est l'autorité compétente pour prononcer la déclaration d'utilité publique du projet.
Toute personne physique ou morale concernée pourra demander communication des conclusions motivées du commissaire enquêteur en adressant sa demande écrite au sous-préfet de Dunkerque.

Fait à Dunkerque, le 8 décembre 2021
Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet de Dunkerque
Hervé TOURMENTE
152311380

Arrêté du 07/12/20
modifiant l'arrêté du 21/12/12
Tarif 2021 : 5,14€ HT la ligne/colonne

Le Phare Flandres

Tarifs forfaitaires HT pour les constitutions des sociétés

- SA : 395 euros
- SAS : 197 euros
- SASU : 141 euros
- SNC : 219 euros
- SARL : 147 euros
- SARLL - EARL - EURL : 124 euros
- Société civile (excepté SCI) : 221 euros
- SCI : 189 euros

Changement de nom
M. GUILBERT Gaetan, demeurant 62 rue du général hoche, Appartement 4 - 59210 COUDEKERQUE-BRANCHE né(e) le 15/02/1996 à 59140 DUNKERQUE (59) dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique, celui de LAVIGNE. 1522964200

**Construction de 19 logements collectifs locatifs
Route du Pont Neuf - 59 850 NIEPPE
AVIS D'ATTRIBUTION**

LOT	ENTREPRISE	MONTANT TOTAL HT
LOT 1 - GROS OEUVRE	WALLYN	815 207,30 €
LOT 2 - VRD/TERRASSEMENT	ALLIANCES TP	162 710,12 €
LOT 3 - CHARPENTE	LAURENCE	20 560,52 €
LOT 4 - COUVERTURE ET ANCHAÎTE ZINGUERIE	ARTEIC	98 574,45 €
LOT 5 - MENUISERIES EXTERIEURES	BILLET	138 955,72 €
LOT 6 - MENUISERIES METALLIQUES	CRETON FERROMNERIE	67 711,52 €
LOT 7 - MENUISERIES INTERIEURES	BILLET	67 413,49 €
LOT 8 - CARRELAGE	BATISOL ET RESINE	44 254,77 €
LOT 9 - SOLS SOUPLES	BATISOL ET RESINE	28 560,86 €
LOT 10 - PLATRIERIE ISOLATION	BROULLIER	87 832,61 €
LOT 11 - PEINTURE	PEINTURES MODERNES	67 079,42 €
LOT 12 - ELECTRICITE CHAUFFAGE	CEBELEC	137 492,28 €
LOT 13 - ECS PLOMBERIE SANITAIRES	FLANDRES ARTOIS	131 690,00 €

SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE COUSTENOBLE
Société civile immobilière en liquidation
au capital de 3.048,98 euros

Siège social : 6, square Daubenton - Appartement 1 - 59000 LILLE
Siège de liquidation : La Commanderie - 3, route de l'église - 18200 FARGESALLICHAMPS
343 092 318 RCS LILLE METROPOLE

Aux termes du procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale ordinaire en date du 25/10/2021, il résulte que les associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont :

- approuvé les comptes de liquidation ;
- donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat,
- prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter rétroactivement du 30/09/2021.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Lille METROPOLE (Nord) et mention sera faite auprès de ce même greffe. 1523340200

* Avis est donné de la nomination de Madame Marie-Odile Andrieu DULONGCOURTY, épouse CASTEL-LEYN, médecin, demeurant à DUNKERQUE (59240), 19, rue Jules Degroote, née à AUCEL (59), le 6 janvier 1962, de nationalité française, épouse de Monsieur Guy, René, André CASTEL-LEYN, en qualité de gérant de la SCM QUARTIER DU BANC VERT, au capital de 300.000 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dunkerque, sous le n° 901 905 273, ayant siège social 2 Bis et 52 Bis rue de la Ferme 59640 DUNKERQUE, par suite de l'acte portant cession partielle de parts sociales en date du 1er décembre 2021. La SCP M.STEEN, H.VANLOOKE, A.MULLEMESTER, Madame Fanny TUPPIN et Madame Christelle VAILLENDET conservent leurs fonctions de gérantes. Pour avis : 1523718400

* Suivant acte sous seing privé en date du 1er décembre 2021, enregistré au SIE de DUNKERQUE Centre, le 8 décembre 2021, Bordereau n°5914P04 2021 A 01196, Monsieur Jean-Luc, André, Michel DUBOC, né le 2 mai 1958 au HAVRE (76), de nationalité française, demeurant 24, rue de Calais à 59210 COUDEKERQUE BRANCHE, commerçant immatriculé au Registre du Commerce des Sociétés de Dunkerque, sous le n° 319 737 524, ayant siège 106, boulevard Alexandre III à 59140 DUNKERQUE, a cédé, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, à la Société FOLLET, Société à Responsabilité Limitée au capital de 5000 Euros, immatriculée au Registre du Commerce des Sociétés de Dunkerque, sous le n° 904 289 212 ayant siège social 106, boulevard Alexandre III à 59140 DUNKERQUE, prise en la personne de ses représentants légaux en exercice, domiciliés de droit audit siège, un fonds de commerce de réparation de bijouterie, gravure, vente de bijoux, sis et exploité 106, Boulevard Alexandre III à DUNKERQUE (59140), moyennant le prix de 30.000,00 Euros. La date d'entrée en jouissance est fixée au 2 décembre 2021. Les oppositions seront reçues au siège de la SCP MUGEL BROWER HAUDIQUET, Avocats près le Tribunal Judiciaire de Dunkerque, y demeurant 46-48, rue de la République à DUNKERQUE, où il a été fait, à cette fin, élection de domicile. Elles devront être faites au plus tard dans les dix jours qui suivront la dernière en date des publications légales prévues.
Pour insertion * 1523895300

SARL bMZ AUTOS au capital social de 1500 euros dont le siège social est sis à LA BASSEE (59480), 55 Ter Rue de LILLE, société immatriculée près du RCS de LILLE METROPOLE sous le numéro SIREN 878 067 743. Suite aux décisions prises par l'associé unique lors de l'AGE en date du 01/09/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 67 Rue de LILLE à LA BASSEE (59480) à compter du 01/09/2021. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Mention en sera faite au RCS de LILLE METROPOLE. 1521226800

LE SAVIEZ-VOUS ?

« Avec actulegales.fr vous consultez GRATUITEMENT les annonces légales de moins d'un an »

[Actulegales.fr](http://actulegales.fr)
Tous les jours, toutes les annonces légales indispensables

Légale express
VOTRE NOUVEAU SITE D'ANNONCES LÉGALES

entrepreneurs.legales.info

LES +

- + FACILE
- + RAPIDE
- + PRATIQUE

ATTESTATION DISPONIBLE DE SUITE
CONSEILLÈRE À VOTRE DISPOSITION

Isabelle au 06 20 68 28 92
et Sylvie au 06 13 98 48 90

**BESOIN D'AIDE
POUR UNE
INSERTION LÉGALE**

Appelez votre
conseillère
Sylvie Montuy
au 06 13 98 48 90
ou sylvie.montuy@lasemainedansle-boulonnais.fr

Le Phare

Le Journal de Flandres
www.legales.flandres.fr

Le Phare
www.legales.flandres.fr

Habilités à recevoir les annonces judiciaires et légales de l'aménagement de Dunkerque
Paroissien le mercredi - Dépôt légal à parution
Actionnaire principal : Groupe Rasel - La Voix SA
Le Journal des Flandres - Fondé en 1854
CPPAP 1222 C 7996 - ISSN 0336-4100
La Phare dunkerquois - Fondé en 2002
CPPAP 1222 C 8182 - ISSN 1634-2011
Édité par la Société Nouvelle Nord Littoral
S.A. au capital de 195.936 euros

ACTU OJD

Président
Marian Bonisue

Directeur général et directeur
de la publication
David Guévert

Rédacteur en chef
Fédéric Petronio

Rédacteur en chef adjoint
Régis Foucaud

Rédaction
jdfredac@lepharedunkerquois.fr
lephare@lepharedunkerquois.fr

Publicité
dparis@lavenindiarloris.fr
03.21.01.66.00

Publicité extra-locale
FR Nord - GE F.N.H.
03.21.01.66.00 - 07.82.45.21.68
sbasse@presse.flandres.fr

Annexes légales - Nécrologie
Sylvie Montuy - 06.13.98.48.90
sylvie.montuy@nordlittoral.fr
entrepreneurs.legales.info

Petites annonces
19, rue des Fusilliers Marins
59140 Dunkerque
Tél. 03.28.25.44.99 - Fax 03.28.25.44.90

Abonnement - Service clients
03.66.89.04.14
Groupe Nord Littoral
CS 10549 - 59023
Lille Cedex
serviceclients@helo.com/nordlittoral.fr

Imprimerie
Presse Flandraise, 55, rue du Milieu
B.P. 139 - Hazebrouck cedex - 59523

Pour l'impression de ses journaux le groupe Presse

La Voix opte pour des matériaux respectueux de l'environnement et une gestion durable de ses déchets. Il est engagé avec CITEO pour le recyclage du papier.

Provenance du papier : France.

Taux moyen de fibres recyclées autour de 80%.
La fabrication de ce journal a généré l'émission de 81g de CO2 par exemplaire.
Tous les papiers utilisés sont certifiés PEFC (fibres issues de forêts gérées durablement).
Ce journal peut être recyclé : pensez-y !!

PEFC

Messe, anniversaire, pensée



DUNKERQUE - LEFFRINCKOUCQUE

" Cher papa, depuis que tu es parti, il reste de toi...
Il reste de toi ce que tu as donné.
Ce que tu as donné en d'autres fleurs.
Repose en paix, tu nous manques tellement papa."

Une pensée est proposée à tous ceux qui ont aimé et estimé

Monsieur Bernard TABELING

De la part de :
Daisy TABELING, sa fille
Bernard TABELING, son fils
Jules, Hugo, Rose, ses petits-enfants.

Pompes Funèbres VANLAERES
103, boulevard Vauban - 59210 COUDEKERQUE-BRANCHE
☎ 03.28.60.10.57

ANNONCES MARCHES PUBLICS

Tarification conforme à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.

Marchés publics de travaux

Procédures adaptées de + 90 000 euros

COMMUNE DE HANTAY
AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Nom et adresse officiels de la personne publique :
Mairie de Hantay - 20 rue Mirabeau - 59496 Hantay
Tél : 03 20 29 05 38 - Courriel : contact@hantay.fr
Pouvoir Adjudicataire : Monsieur le maire, Jacques MONTOIS

Objet du marché

MISSION DE BASE DE MAÎTRISE D'OEUVRE RELATIVE A LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE RESTAURATION, D'UNE CUISINE SCOLAIRE ET D'UNE MEDIATHEQUE A HANTAY - ESCO // APS // APD // PRD // ACT // VISA // DET // AOR // OPC

Lieu d'exécution : 20 rue Mirabeau à Hantay - Derrière la Mairie

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux (Bâtiment et VRD) : 1 400 000 euros HT.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités :

Se référer au Règlement de consultation

Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation du présent marché contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (R.C.) et ses annexes

- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes

- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.)

- Le programme de l'opération

A retourner à l'adresse électronique suivante :

<http://www.cd959.fr/marches-publics/marches-publics.html>

Critères d'attribution du marché :

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

1- Références du candidat : 10%

2- Compétences techniques : 10%

3- Note méthodologique : 20%

4- Délai planning dédié à l'opération : 10%

5- Personnel dédié à l'opération : 10%

6- Prix 40%

Date et heure limites de réception des offres : 04/02/2022 à 12h00

Adresse auprès de laquelle les offres doivent être envoyées :

A l'adresse électronique suivante :

<http://www.cd959.fr/marches-publics/marches-publics.html>

Date d'envoi de l'avis à la publication : 06/01/2022

ANNONCES ADMINISTRATIVES

Tarification conforme à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.

Enquêtes publiques et concertations



SOUS-PREFECTURE DE DUNKERQUE
BUREAU DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

OPERATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN AU SEIN D'UN PERIMETRE NPNRU
QUARTIERS OUEST DE SAINT-POI-SUR-MER

Par arrêté préfectoral du 08 décembre 2021, le projet de renouvellement urbain au sein d'un périmètre NPNRU des quartiers ouest de Saint-Pol-sur-Mer est soumis, dans les formes prévues par les codes de l'environnement et de l'expérimentation pour cause d'utilité publique, aux formalités d'une enquête publique unique.

Le projet, porté par la Communauté Urbaine de Dunkerque, consiste à réintégrer les trois secteurs déqualifiés (Jean Bart/Guymer, Cité Liberté et Cité des Cheminots) à la ville de Saint-Pol-sur-Mer, leur redonner de l'attractivité et valoriser leur image en proposant des îlots urbains diversifiés fonctionnellement et socialement avec différents produits de logements, différents programmes d'équipements, sur une tranche urbaine et paysagère consolidée et requalifiée.

L'enquête se déroulera pendant 33 jours consécutifs, du lundi 10 janvier 2022 à 9h00 au vendredi 11 février 2022 à 17h30 inclus et portera sur :

- l'utilité publique du projet,
- le dossier de création de la ZAC.

Cette procédure sera réalisée dans le respect des recommandations en vigueur liées à la crise sanitaire du COVID 19.

Le siège de l'enquête est fixé en mairie de Saint-Pol-sur-Mer, place Jean Jaurès.

Le commissaire enquêteur désigné par le président du tribunal administratif de Lille pour conduire l'enquête est Monsieur Patrick CHLEBOWSKI, retraité de Gendarmerie. Il se tiendra à la disposition du public :

Le lundi 10 janvier 2022 de 9h00 à 12h00

Le mardi 18 janvier 2022 de 14h30 à 17h30

Le mercredi 02 février 2022 de 9h00 à 12h00

Le vendredi 11 février 2022 de 14h30 à 17h30

Une permanence téléphonique du commissaire enquêteur sous forme d'un entretien téléphonique est prévue le jeudi 27 janvier 2022 de 9h00 à 12h00.

Pour les entretiens téléphoniques, le public prendra rendez-vous préalablement en réservant une plage horaire au 03-28-28-66-00 aux heures d'ouverture de la mairie de Saint-Pol-sur-Mer les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30. Le public fournira ses coordonnées et un numéro de téléphone où il sera contacté par le commissaire enquêteur.

Un exemplaire du dossier d'enquête unique et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés dans les locaux de la mairie de Saint-Pol-sur-Mer. Le dossier sera par ailleurs accessible en ligne à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialisee.fr/2812>.

Le public pourra prendre connaissance des caractéristiques du projet et consigner avec son propre stylo ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet, pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. Le dossier sera parallèlement accessible gratuitement sur un poste informatique à l'accueil de la mairie de Saint-Pol-sur-Mer.

Les observations et propositions pourront également être adressées, entre le lundi 10 janvier 2022 à 9h00 et le vendredi 11 février 2022 à 17h30 par courriel à l'adresse électronique suivante : enquete-publique-2812@registre-dematerialisee.fr et par courrier postal à l'adresse suivante : Mairie de Saint-Pol-sur-Mer - A l'attention de monsieur le commissaire enquêteur - ZAC NPNRU des quartiers ouest de Saint-Pol-sur-Mer - Hôtel de Ville - Place Jean Jaurès - 59430 Saint-Pol-sur-Mer.

Toutes les observations et propositions reçues dans le délai précité seront annexées au registre d'enquête. Les observations transmises par courriel seront publiées sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialisee.fr/2812>.

Toute personne physique ou morale concernée pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès du sous-préfet de Dunkerque, bureau des relations avec les collectivités territoriales - 27, rue Thiers à Dunkerque.

Le dossier d'enquête, l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale figurant au dossier d'enquête seront également consultables en sous-préfecture de Dunkerque et sur le site internet de la préfecture du Nord à l'adresse suivante <http://www.nord.gouv.fr/Politiques-publicques/Environnement/Information-et-participation-du-public/Declarations-d-utilite-publique>

Toute information complémentaire relative au projet pourra être obtenue auprès de Mme Gaëlle HOTTIN, cheffe de projet NPNRU Saint-Pol-sur-Mer et Grande Synthèse, Communauté Urbaine de Dunkerque Quai de Gooke 59386 Dunkerque cedex mail : gaelle.hottin@ciud.fr.

Le commissaire transmettra au sous-préfet de Dunkerque, dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, le registre et les pièces annexées avec son rapport et ses conclusions motivées.

Dès réception, copies du rapport et des conclusions seront adressées par le sous-préfet de Dunkerque au président de la Communauté Urbaine de Dunkerque. Ces documents seront mis en ligne sur le site internet <https://www.registre-dematerialisee.fr/2812>, ainsi que sur le site de la préfecture du Nord. Ils seront également tenus à la disposition du public dans les locaux de la mairie de Saint-Pol-sur-Mer et de la sous-préfecture de Dunkerque pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Le conseil de communauté de la Communauté Urbaine de Dunkerque devra se prononcer, dans un délai qui ne peut excéder six mois, sur l'intérêt général du projet (dans les conditions prévues à l'article L. 126-1 du code de l'environnement) et procéder à une déclaration de projet.

Après transmission de cette déclaration de projet, le préfet du Nord est l'autorité compétente pour prononcer la déclaration d'utilité publique du projet.

Toute personne physique ou morale concernée pourra demander communication des conclusions motivées du commissaire enquêteur en adressant sa demande écrite au sous-préfet de Dunkerque.

Fait à Dunkerque, le 08 décembre 2021
Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet de Dunkerque
Hervé TOURMENTE

ENTREPRISES, PUBLIEZ VOTRE ANNONCE LÉGALE SOUS 48H DANS UN SUPPORT HABITÉLÉ.

Publication du lundi au samedi

LA VOIX
DU
NORD

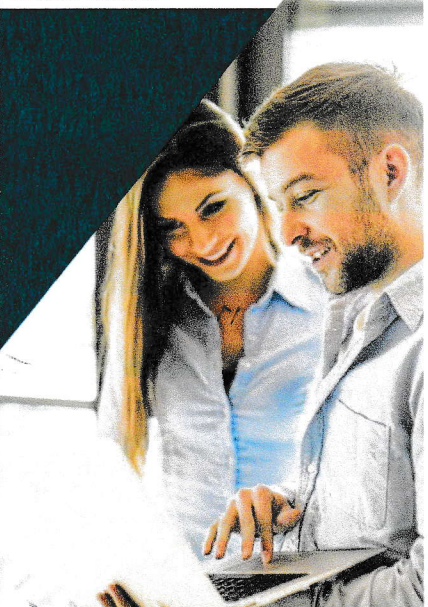
Nord
éclair

Nord
Littoral

Habillé
département 59-62

Habillé
département 59-62

Habillé-département 62



SÉCURITÉ

Nous vous garantissons le respect
de vos obligations légales.

SUR-MESURE

Nous nous adaptons à votre besoin de diffusion,
locale ou régionale, selon vos objectifs.

SIMPLICITÉ

Envoyez vos demandes d'insertion :
- par mail : annonces@lavoixdunordpublicite.fr
- par fax : 0 820 00 62 59
Réception des éléments: J-3 avant 12h

LA VOIX
DU
NORD
MEDIAS

LA VOIX
DU
NORD

Nord
éclair

Nord
Littoral

46 | LES ANNONCES

MERCREDI 12 JANVIER 2022

ANNONCES LÉGALES

Annulé du 19/11/2021
Tanté 2022 - 0,226€ HT/casquette

Tarifs forfaitaires HT pour les constituants des sociétés

- SA : 387 euros
- SASU : 138 euros
- SNC : 214 euros
- SARL : 144 euros
- SARLU - EURL : 121 euros
- Société civile (excepté SCI) : 216 euros
- SCI : 185 euros

Constitution de SAJC
tarification au caractère

Autres tarifs forfaitaires (sociétés commerciales)

- dissolution : 19€ HT
- clôture de liquidation : 108€ HT

Procédures collectives

- jugement d'ouverture : 64€ HT
- jugement de clôture : 35€ HT

Suivant acte SSP du 31 décembre 2021, il a été constitué une SASU dénommée :

RHINO MACHINES
Capital social : 4 500 euros.
Siège social : 231 rue du 8 mai 1945 - 59950 NIEPPE

Objet : Fabrication de machines diverses.

Président : M. Florian ERNOULD demeurant 231 rue du 8 mai 1945 - 59950 NIEPPE.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DUNKERQUE.

Constitution

Aux termes d'un acte SSP en date du 30/12/2021, il a été constituée une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination Sociale : SCI MARIE-JO

Forme : SCI

Capital social : 100 euros

Siège social : 89 rue René Cassin, 59279 LOON-PLAGE

Objet social : La société a pour objet la propriété, la gestion et plus généralement l'exploitation par bail, location ou toute autre forme d'immeubles. Elle a pour objet d'achat, de travaux et toutes opérations financières (emprunt, vente, achat...), mobilières ou immobilières de caractère purement civil et se rattachant à l'objet social.

Gérance : Mme Aurélie VERHILLE demeurant 89 rue René Cassin, 59279 LOON-PLAGE

Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DUNKERQUE.

SARL APPARENCE
Capital 8 000 euros
Siège social : Centre Tertival
Rue Raoul Follereau
Chemin des Alliés
59300 VALENCIENNES
RCS 449 679 216 VALENCIENNES

L'assemblée générale extraordinaire du 31 DECEMBRE 2021 a décidé la dissolution anticipée volontaire de la société à compter du 31 DECEMBRE 2021. Monsieur LEHUE Philippe demeurant 377 route du Levat 59830, CRETENBELLEDONNE est nommé comme liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé chez le liquidateur et c'est à cette adresse que la concordance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de VALENCIENNES. Le Gérant.

SCI DES MONTS
Société civile immobilière au capital de 600 euros
Siège social : 530 rue de la Gare 59249 BOESCHEPE
RCS DUNKERQUE 441 017 274

Le 29 décembre 2021, l'assemblée générale a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 29 décembre 2021. Monsieur Jean Luc HAUW demeurant 530 rue de la Gare à BOESCHEPE (59249), a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au domicile du liquidateur. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de DUNKERQUE. Mention sera faite audit RCS.

Liberté - Égalité - Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU NORD

SOUS-PREFECTURE DE DUNKERQUE
BUREAU DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

OPERATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN AU SEIN D'UN PERIMETRE ENPNRU QUARTIERS OUEST DE SAINT-POL-SUR-MER

Par arrêté préfectoral du 08 décembre 2021, le projet de renouvellement urbain au sein d'un périmètre ENPNRU des quartiers ouest de Saint-Pol-sur-Mer est soumis, dans les formes prévues par les codes de l'environnement et de l'urbanisme pour cause d'utilité publique, aux formalités d'une enquête publique unique.

Le projet, porté par la Communauté Urbaine de Dunkerque, consiste à réintégrer les trois secteurs déqualifiés (Jean Bart/Guynemer, Cité Liberté et Cité des Cheminots) à la ville de Saint-Pol-sur-Mer, leur redonner de l'attractivité et valoriser leur image en proposant des Bats urbains diversifiés fonctionnellement et socialement avec différents produits de logements, différents programmes d'équipements, sur une tranche urbaine et paysagère consolidée et requalifiée.

L'enquête se déroulera pendant 33 jours consécutifs, du lundi 10 janvier 2022 à 9h00 au vendredi 11 février 2022 à 17h30 inclus et portera sur :

- l'utilité publique du projet,
- le dossier de création de la ZAC.

Cette procédure sera réalisée dans le respect des recommandations en vigueur liées à la crise sanitaire du COVID 19.

Le siège de l'enquête est fixé en mairie de Saint-Pol-sur-Mer, place Jean Jaurès.

Le commissaire enquêteur désigné par le président du tribunal administratif de Lille pour conduire l'enquête est Monsieur Patrick CHLEBOWSKI, retraité de Gendarmerie. Il se tiendra à la disposition du public :

- le lundi 10 janvier 2022 de 9h00 à 12h00
- le mardi 19 janvier 2022 de 14h30 à 17h30
- le mercredi 02 février 2022 de 9h00 à 12h00
- le vendredi 11 février 2022 de 14h30 à 17h30

Une permanence téléphonique du commissaire enquêteur sous forme d'un entretien téléphonique est prévue le jeudi 27 janvier 2022 de 9h00 à 12h00.

Pour les entretiens téléphoniques, le public prendra rendez-vous préalablement en réservant une plage horaire au 03-29-29-66-00 aux heures d'ouverture de la mairie de Saint-Pol-sur-Mer les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30. Le public fournira ses coordonnées et un numéro de téléphone où il sera contacté par le commissaire enquêteur.

Un exemplaire du dossier d'enquête unique et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés dans les locaux de la mairie de Saint-Pol-sur-Mer. Le dossier sera par ailleurs accessible en ligne à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/2812>. Le public pourra prendre connaissance des caractéristiques du projet et consulter avec son propre stylo ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet, pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. Le dossier sera parallèlement accessible gratuitement sur un poste informatique à l'accueil de la mairie de Saint-Pol-sur-Mer.

Les observations et propositions pourront également être adressées, entre le lundi 10 janvier 2022 à 9h00 et le vendredi 11 février 2022 à 17h30 par courriel à l'adresse électronique suivante : enquete-publique-2812@registre-dematerialise.fr et par courrier postal à l'adresse suivante : "Mairie de Saint-Pol-sur-Mer - A l'attention de monsieur le commissaire enquêteur - ZAC ENPNRU des quartiers ouest de Saint-Pol-sur-Mer - Hôtel de Ville - Place Jean Jaurès - 59430 Saint-Pol-sur-Mer".

Toutes les observations et propositions reçues dans le délai précité seront annexées au registre d'enquête. Les observations transmises par courriel seront publiées sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/2812>.

Toute personne physique ou morale concernée pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès du sous-préfet de Dunkerque, bureau des relations avec les collectivités territoriales - 27, rue Thiers à Dunkerque.

Le dossier d'enquête, l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale figurant au dossier d'enquête seront également consultables au sous-préfecture de Dunkerque et sur le site internet de la préfecture du Nord à l'adresse suivante : <http://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Information-et-participation-du-public/Declarations-d-utilite-publique>

Toute information complémentaire relative au projet pourra être obtenue auprès de Mme Gaëlle HOTTIN, cheffe de projet ENPNRU Quai de Goole 59396 Dunkerque cedex mail : gaelle.hottin@cu-dk.fr.

Le commissaire transmettra au sous-préfet de Dunkerque, dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, le registre et les pièces annexées avec son rapport et ses conclusions motivées.

Dès réception, copies du rapport et des conclusions seront adressées par le sous-préfet de Dunkerque au président de la Communauté Urbaine de Dunkerque. Ces documents seront mis en ligne sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/2812>, ainsi que sur le site de la préfecture du Nord. Ils seront également tenus à la disposition du public dans les locaux de la mairie de Saint-Pol-sur-Mer et de la sous-préfecture de Dunkerque pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Le conseil de communauté de la Communauté Urbaine de Dunkerque devra se prononcer, dans un délai qui ne peut excéder six mois, sur l'intérêt général du projet (dans les conditions prévues à l'article L.126-1 du code de l'environnement) et procéder à une déclaration de projet.

Après transmission de cette déclaration de projet, le préfet du Nord est l'autorité compétente pour prononcer la déclaration d'utilité publique du projet.

Toute personne physique ou morale concernée pourra demander communication des conclusions motivées du commissaire enquêteur en adressant sa demande écrite au sous-préfet de Dunkerque.

Fait à Dunkerque, le 8 décembre 2021
Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet de Dunkerque
Hervé TOURMENTE
152361190

Légale express
VOTRE NOUVEAU SITE D'ANNONCES LÉGALES

entrepreneurs.legales.info

LES +

- + FACILE
- + RAPIDE
- + PRATIQUE

ATTESTATION DISPONIBLE DE SUITE
CONSEILLÈRE À VOTRE DISPOSITION

Isabelle au 06 20 68 28 92
et Sylvie au 06 13 98 48 90

ANNONCES ANIMAUX

■ Donne contre bons soins, petits chatons 3 mois, toutes couleurs. Tél. 06 88 83 26 32

■ Vds lapins, moutons, canards, cochons, dindes. Tél. 06 64 94 03 68

AUTOMOBILE

■ Vds 4 pneus hiver avec jante 195/55 R16 87T Michelin, peu servi : 200€. Tél. 03 28 98 92 85.

BONNES AFFAIRES

Retrouvez les marchés sur

francemarchés.com
Le plus grand marché public de France

LE SAVIEZ-VOUS ?

« Avec Actulegales.fr, vous consultez GRATUITEMENT les annonces légales de moins d'un an »

Actulegales.fr
Tous les jours, toutes les annonces légales entreprises

ACHATS DIVERS

■ Antiquités Brocante achète objets anciens : bibelots, vases, meubles, antiquités, objets publicitaires, religieux, collections, médailles, malles, jouets, luminaires, cartes postales, photos, etc... M. Gucho 06 52 68 81 82.

■ Achète anciens objets militaires guerre 14-18, 39-45. Indochine et Algérie : uniformes, casques, képis et colots, équipements, médailles, insignes, photos, diplômes, documents de soldats, malles, chaussures, cartouchières, casses, etc... M. Gucho 06 52 68 81 82.

■ Achète pour collection uniformes et objets militaires même mêlés ou achetés... (drapeau, sabre, casque, cartriton, bottes, drapeaux, étui divers, combinaison de parachutiste, etc...) 14-18 et 39-45. M. Debriere 06 05 01 81 20.

■ Achat de vieux vins en cave, grands crus. Caisnes bois ou dépaireilles, champagne, rhum, whisky collector, même abîmés... M. Marteau au 06 61 09 30 47.

Journal de Flandres Le Phare
Dunkerque
www.legalesdunkerque.fr

Habitués à recevoir les annonces judiciaires et légales de l'arrondissement de Dunkerque Paraissez le mercredi - Dépôt légal à parution Actuellement principal - Groupe Rosier - La Voix SA

Le Journal de Flandres - Fondé en 1854
CNRF 1221 76989 - ISSN 0338-4100
Le Phare dunkerquois - Fondé en 2002
CNRF 1221 81882 - ISSN 1654-5011
Édité par la Société Nouvelle Nord Littoral S.A. au capital de 192 500 euros

ACPI OJD

Président
Marian Borishev

Directeur général et directeur de la publication
David Guivert

Rédacteur en chef
Frédéric Petrovic

Rédacteur en chef adjoint
Reni Foulon

Rédaction
jdredaction@norddunkerque.com
legales@legalesdunkerque.com

Publicité
cparis@lavenimentdunkers.fr
03.21.01.66.00

Publicité extra-locale
PHR Nord - GE FN H
03.21.01.66.00 - 07.82.45.21.68
stbasel@presseflamande.fr

Annonces légales - Micrologie
Sylvie Morlay - 06.13.98.48.90
sylvie.morlay@nordlittoral.fr
entrepreneurs.legales.info

Prêttes annonces
11, rue Simonetti
62202 Boulogne-sur-Mer Cedex
Tél. 03.21.87.88.87 - Fax. 03.21.87.82.97

Abonnement - Service clients
03.66.89.04.14
Groupe Nord Littoral
CS 10549 - 59023 Lille Cedex
serviceclients@nordlittoral.fr

Impression
Presse Flamande, 55, rue du Milieu
B.P. 139 - Hazebrouck cedex - 59523

Pour l'impression de ses journaux le groupe Rosier La Voix agit pour des matériaux respectueux de l'environnement et une gestion durable de ses déchets. Il est engagé avec CITEO pour le recyclage du papier.

Provenance du papier : France
Taux moyen de fibres recyclées autour de 90%.
La fabrication de ce journal a généré l'émission de 81g de CO2 par exemplaire.
Tous les papiers utilisés sont certifiés PEFC (fibres issues de forêts gérées durablement). Ce journal peut être recyclé - pensez-y !

PEFC PEFC07-33-370

MERCREDI 12 JANVIER 2022

LES ANNONCES | 47

Le Phare Flandres
Vous avez une question concernant votre abonnement ?
Contactez-nous
03.66.89.04.14
Du lundi au vendredi de 8h à 18h
Le samedi de 8h à 12h
serviceclients@nordlittoral.fr
Service clients - CS 10549 - 59023 Lille Cedex

Recherche ancien carillon mural de marque ODO WESTMINSTER, même en mauvais état

Antiquaire achète objets anciens, meubles, vases, statuettes, machine à coudre, objets religieux, objets en émail, cartes postales, bijoux, objets militaires. 59190 Steenwerck - Tél. 06 95 16 44 54 - 09 81 26 91 36.

RENCONTRES

■ H 47 ans recherche femme âge en rapport, pour relation sérieuse et durable pour vie à deux. Tél. 06 62 52 56 14.

■ DAME 67 ans DESIRE RENCONTRER MONSIEUR 60-80 ans.

PETITES ANNONCES

Tarif valable uniquement pour les particuliers. Les demandeurs d'emploi proposant leurs services, le mode de rémunération doit être obligatoirement précisé. Pour les professionnels (inscrits au registre du commerce, auto-entrepreneurs, artisans, nourrice agréée...) Renseignez-vous au 03.21.01.66.00

Flandres Le Phare
19, rue des Faisillers Marins
59149 Dunkerque

The screenshot shows a web browser window displaying the website of the 'Communité Urbaine de Dunkerque'. The browser's address bar shows the URL: <https://www.communaute-urbaine-dunkerque.fr/communaute-urbaine/les-enquetes-publiques>. The website header features the logo 'COMMUNAUTÉ URBAINE DE DUNKERQUE' and a navigation menu with items: ACCUEIL, COMMUNAUTÉ URBAINE, VIE PRATIQUE, and TERRITOIRE DE PROJETS. A search bar is located in the top right corner. Below the header, three main content blocks are visible, each with a blue background and a white text box. The first block is titled 'OPÉRATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN AU SEIN D'UN PÉRIMÈTRE NPNRU - QUARTIER OUEST DE SAINT-POL-SUR-MER' and includes a red button labeled 'EN SAVOIR PLUS'. The second block is titled 'AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC' and contains the text: 'La Communauté Urbaine de Dunkerque lance une procédure de consultation du public sur le Plan Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) et la cartographie des bruits pendant une période de deux mois.' The third block is titled 'PLUC - 7ÈME MODIFICATION - AVIS ET CONCLUSIONS' and contains the text: 'La CUD a décidé d'engager la 7e procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme communautaire (PLUc) approuvé le 9 février 2012. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont désormais consultables.' The browser's taskbar at the bottom shows the Windows logo, several application icons, and the system tray with the date '25/01/2022' and time '15:10'.

Fichier Édition Affichage Historique Marque-pages Outils Aide

Les enquêtes publiques - Comm X

← → ↻ 🏠 🔒 <https://www.communaute-urbaine-dunkerque.fr/communaute-urbaine/les-enquetes-publiques> 🔍 Rechercher

Rechercher 🔍

Autonomie et Handicap

COMMUNAUTÉ URBAINE DE DUNKERQUE

ACCUEIL | COMMUNAUTÉ URBAINE | VIE PRATIQUE | TERRITOIRE DE PROJETS

OPÉRATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN AU SEIN D'UN PÉRIMÈTRE NPNRU - QUARTIER OUEST DE SAINT-POL-SUR-MER

EN SAVOIR PLUS

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

La Communauté Urbaine de Dunkerque lance une procédure de consultation du public sur le Plan Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) et la cartographie des bruits pendant une période de deux mois.

PLUC - 7ÈME MODIFICATION - AVIS ET CONCLUSIONS

La CUD a décidé d'engager la 7e procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme communautaire (PLUc) approuvé le 9 février 2012. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont désormais consultables.

<https://www.communaute-urbaine-dunkerque.fr/communaute-urbaine/operation-de-renouvellement-urbain-au-sein-dun-perimetre-npnru-quartier-ouest-de-saint-pol-sur-mer>

15:10
25/01/2022

**Compte-rendu de la 1^o réunion du 29 novembre 2021
en Sous-préfecture de Dunkerque**

ANNEXE

Commissaire enquêteur :
Patrick CHLEBOWSKI commissaire enquêteur

Sous-préfecture de DUNKERQUE :
Françoise, LALANDE, Bureau des Relations avec les Collectivités Territoriales.

Diffusion : intéressé(e)s et rapport d'enquête publique

Ordre du jour : Premier contact avec organisateur de l'enquête publique – Préparation arrêté préfectoral et avis presse – Organisation de l'enquête publique – Permanences.

Réunion de 09H00 à 10H30 – Sous-préfecture de DUNKERQUE :

Remise par Madame LALANDE du dossier papier de l'enquête publique tel qu'il sera mis à la disposition du public.

- Préparation de l'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête publique : mention devant figurer dans l'arrêté :
- lieux d'accès au dossier par le public
 - adresse du site internet où le dossier numérique sera consultable
 - mise à disposition du public d'un poste informatique dédié à l'enquête publique
 - adresse postale où les observations pourront être transmises par courrier au commissaire enquêteur
 - rappel des mesures COVID
 - nom de la personne pouvant être contactée téléphoniquement pour donner au public des informations sur le dossier
 - publication dans la presse de l'avis d'enquête publique, affichage de l'avis d'enquête publique, insertion succincte sur le site internet municipal avec renvoi vers le dossier numérique
- Organisation de l'enquête publique :
- Publication dans la presse dans deux journaux (Voix du Nord et Le Phare Dunkerquois) semaines 51 et 52/2021 et 02/2022
 - Affichage de l'avis d'enquête publique : à voir avec CUD Dunkerque
 - Duré de l'enquête publique : du lundi 10 janvier 2022 à 08H30 au vendredi 11 février 2022 à 17H30, soit 33 jours
 - Permanences
 - Lundi 10 janvier 2022 de 09H00 à 12H00
 - Mardi 18 janvier 2022 de 14H30 à 17H30
 - Jeudi 27 janvier 2022 de 09H00 à 12H00 – **Permanence téléphonique**
 - Mercredi 2 février 2022 de 09H00 à 12H00
 - Vendredi 11 février 2022 de 14H30 à 17H30

- Registre d'enquête publique : il sera mis en place un registre dématérialisé par le pétitionnaire (vraisemblablement la société PREAMBULES) ainsi qu'un registre papier au siège de l'enquête publique qui a été fixé en mairie de Saint Pol, sur Mer.
- Affichage à la charge de la CUD de Dunkerque, les affiches seront rédigées par la Sous Préfecture de Dunkerque.
- Affichage sur les lieux concernés à voir avec CUD de Dunkerque.
- Contact en mairie de Saint Pol sur Mer de la personne en charge du dossier :
Madame Valentine, LAMOINE
Coordinatrice du projet NPNRU national
Tél : 03-28-29-66-56 – valentine.lamoine@ville-saintpolsurmer.fr

Prochaines réunions:

- Lundi 6 décembre 2021 à/c de 09H30 à la Mairie de Saint-Pol sur Mer avec Madame LAMOINE, coordinatrice projet NPNRU
 - Jeudi 8 décembre 2021 à/c de 14H30 à la CUD (Halle aux Sucres) avec Madame HOTTIN en charge du dossier à la CUD

Compte-rendu de la 2^o réunion du 6 décembre 2021 en mairie de Saint-Pol sur Mer	ANNEXE
---	---------------

<p>Commissaire enquêteur : Patrick CHLEBOWSKI commissaire enquêteur</p> <p>Mairie de SAINT-POL SUR MER : Madame Valentine, LAMOINE, coordinatrice projet NPNRU.</p> <p>Diffusion : intéressé(e)s et rapport d'enquête publique</p>	
<p>Ordre du jour : Premier contact pour permanences – Mise au point sur les permanences – Mise au point sur l’affichage - Organisation des permanences.</p>	

Réunion de 09H30 à 11H00 – Mairie de SAINT-POL SUR MER :

Premier contact avec Madame LAMOINE coordinatrice du projet NPNRU

- Explications sur le but et les phases de l'enquête publique
- Organisation des permanences :
 - Vu la salle où se dérouleront les permanence (salle au 1^o étage avec ascenseur pour les personnes à mobilité réduite).
 - Vu l'emplacement où sera placé le poste informatique dédié à, l'enquête publique (hall d'entrée de la mairie), accessible pour tous.
 - Demande pour l'inscription sur le site internet de la mairie de l'annonce de l'enquête publique avec rappel des jours, heures et lieux des permanences.
- Affichage :
 - Vu l'endroit de l'affichage de l'enquête publique (sas d'entrée de la mairie visible de l'extérieur)
 - Voir si possibilité d'affichage sur panneau déroulant électrique (si mairie équipée de tels panneaux)
- Concertation au niveau communal :
 - Un bilan des actions d'informations et de concertations organisées spécifiquement par la mairie de Saint-Pol sur Mer sera établi et nous sera transmis.

Prochaines réunions:

- Jeudi 8 décembre 2021 à/ de 14H30 à la CUD (Halle aux Sucres) avec Madame HOTTIN en charge du dossier à la CUD

Compte-rendu de la 3^o réunion du 8 décembre 2021 Communauté Urbaine de Dunkerque	ANNEXE
--	---------------

<p>Commissaire enquêteur : Patrick CHLEBOWSKI commissaire enquêteur</p> <p>Communauté Urbaine de Dunkerque : Madame Gaëlle HOTTIN, cheffe de projet NPNRU.</p> <p>Diffusion : intéressé(e)s et rapport d'enquête publique</p>	
<p>Ordre du jour : Premier contact pour gestion de l'enquête publique - Affichage - Visite des lieux - Bilan de la concertation - Signature du dossier d'enquête - Formation registre dématérialisé – Entretien sur différents aspects du dossier.</p>	

Réunion de 14H30 à 17H00 – Salle de Réunion Quai de Goole CUD :

Premier contact avec Madame HOTTIN cheffe de projet NPNRU.

Affichage :

- Affiches imprimées par la Sous Préfecture, affichage à charge de la CUD. Avis d'enquête publique affiché en Mairie de Saint-Pol sur Mer, demande d'affichage sur les lieux du projet, à savoir
- Cité Liberté à l'entrée de celle-ci sur l'axe principal
- Cité des Cheminots, sur le Square Delvallée sur l'axe principal
- Jean Bart – Guynemer, plusieurs lieux d'affichage au vu de la longueur du site à déterminer par CUD qui nous précisera les lieux exacts d'affichage.

Visite des lieux :

- Effectuée en compagnie de Madame HOTTIN le mercredi 29 décembre à compter de 14H00, rendez-vous en Mairie de Saint-Pol sur Mer.

Signature dossier d'enquête publique :

Dossier déposé le 5 janvier en mairie de Saint-Pol sur Mer, signature le 6 janvier.

Bilan de la concertation :

- Avons fait remarquer que le bilan de la concertation ne comportait aucune précision quant au nombre de personnes ayant participé à cette concertation. Selon Madame HOTTIN la participation a été peut importante car la population ne se sentant pas concernée s'est très peu déplacée malgré les actions effectuées en direction de cette population pour expliquer le projet.

Formation registre dématérialisé :

- Demande de formation ou d'information sur le fonctionnement du registre dématérialisé en direction du commissaire enquêteur. Effectivement le prestataire choisi (Préambules) n'est pas connu du CE. Une formation minimale est requise notamment pour l'intégration des observations

écrites au registre papier dans le registre dématérialisé. Madame HOTTIN n'étant pas à l'origine de l'utilisation du registre dématérialisé elle nous demande de prendre contact avec Madame LALANDE, la Sous Préfecture étant à l'origine de cette décision.

Entretien sur différents aspects du dossier :

- Procédure Loi sur l'Eau,
- Dérogation au titre de la législation sur les espèces protégées,
- Périmètre du projet concerné par le risque « engins de guerre »,
- Demande de communication des OAP du futur PLUI-HD pour les secteurs concernés par le projet,
- Transmission à Madame HOTTIN des avis des PPA (DDTM et SDIS) figurant dans le dossier remis par la Sous Préfecture et qui ne sont pas en possession de la CUD.

Prochaines réunions:

- Vérification de l'affichage le mardi 28 décembre 2021
- Visite des lieux en compagnie de Madame HOTTIN le mercredi 29 décembre 2021 à/c de 14H00.
- Signature du dossier et du registre d'enquête le 6 janvier 2022 en Mairie de Saint-Pol sur Mer.